



## MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

# INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION ENFANTS

### **ACTIVITES CULTURELLES MUNICIPALES**

Pour continuer votre activité préférée, retournez votre fiche de réinscription

Document à remplir / 1 feuille par élève / à retourner <u>avant le 16 juillet 2018</u>

Service culturel, Mairie, 1 Place A. Chocq 77600 Chanteloup-en-Brie / culture@chanteloupenbrie.fr

### Reprise des cours à partir du Lundi 17 septembre 2018

Nom et prénom du représentant légal	
Nom / Prénom de l'élève	
Date de naissance Age :	
Adresse	
Tél. (fixe et portable) Courriel Pour recevoir les informations du service culturel	
☐ ATTESTATION PAC à cocher, si vous souhaitez un document attestant de votre in ☐ Paiement annuel (en 1 fois) Ou ☐ mensuel (en 10 fois) Choisissez vo	
Afin de ne pas désorganiser les cours, <b>toute année commencée est due et ne peut être remboursée</b> . Les est spécifique obligatoire) seront organisés pour huit personnes minimum, inscrites et à jour de leur cotisation. ouverts en début d'année en dessous de huit inscrits. Les élèves bénéficient d'un cours d'essai gratuit. Cf. Règ	Les cours collectifs ne seront pa
JE CHOISIS L'(ES) ACTIVITE(S) :	
Date d'engagement et signature ( <u>obligatoire</u> ) :	

#### ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES \*

Consultez les tarifs 2018-2019 en ligne www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

AQUARELLE adultes	3 h	Lundi	14 h à 17 h	
POTERIE adultes	2 h	Jeudi	19 h à 21 h	
POTERIE enfants	1 h 15	Mercredi matin	10 h à 12 h 30	selon groupes
MINISCHOOL enfants	1 h	Mercredi matin	9 h à 13 h	selon groupes
THEATRE initiation	1 h	Lundi	17 h à 18 h	
THEATRE ados	1 h 30	Lundi	18 h à 19 h 30	
THEATRE éloquence	1 h 30	Vendredi	20 h à 21 h 30	collégiens, lycéens, adultes
ARTS PLASTIQUES enfants	1 h 30	Mercredi	A confirmer	

<sup>\*</sup> En fonction des demandes, les horaires et le nombre de cours peuvent évoluer. Les groupes de minischool et de poterie seront formés à l'issue des inscriptions.